

Séance du 05 septembre 2023

Vu le code général des collectivités territoriales,
L'an deux mille vingt-trois, le cinq septembre à vingt heures et trente minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

M. Marie-Jean DOUYERE, Maire,
Mme Florence DE MENECH, M. Yann LOLLIER, Mme Claudine NOUVELLE, M. Gilles GREAUME, Mme Catherine AUZERAIS-MUTA, M. Régis DELAMARE, M. Frédéric BARON, M. Marc DALIGAUX, Mme Corinne DUMONT-OUINE, M. Patrick BOURGEOIS, M. Christophe MENAGER, Mme Isabelle BREHIER, M. Éric DEZELLUS et Mme Clotilde MOMOT.

Étaient absents excusés : M. Christian BRISSEZ et Mme Blandine BINET.

Étaient absents : Mme Caroline PERREU et Mme Betty SOMON

Pouvoirs : Blandine BINET donne pouvoir à Corinne DUMONT-OUINE.
Christian BRISSEZ donne pouvoir à Claudine NOUVELLE.

Quorum : 10

Présentation de Mme Millerand, nouvelle directrice de l'école de Routot.

L'ordre du jour est le suivant :

- ❖ Adhésion et approbation des statuts du syndicat mixte ouvert Eure Normandie Numérique
- ❖ Etude surveillée
- ❖ Lotissement Duramé

- ❖ Informations

Compte-rendu de la conférence des maires du 28/08/2023

Proposition de défilé par les Jeunes Agriculteurs le 23/12/2023

Présentation du guide du tri et de la réduction des déchets 2023

Compte-rendu d'entretien avec le représentant de La Poste (24/08/2023)

Communication du recensement des projets de travaux avec le SIEGE27

Compétence scolaire

Résidence senior

Construction et fonctionnement cantine

Néologis

Association Jean du Plessis

Protocole parquet d'Evreux et Mairies

Désignation d'un référent déontologue

Compte-rendu commission Marché Végét'Halle (31/08/2023)

Compte-rendu commission MAPA (29/08/2023)

Association du Jumelage (Wangen / Routot)

❖ Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

Virement de crédit

DM n°2 : achat poêle à bois

Commande publique – marché de travaux – construction d'un restaurant scolaire
– entreprises retenues en phase de négociations en MAPA

DM n°3 : amortissements 2023

❖ Questions diverses

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Mme Isabelle BREHIER a été désignée secrétaire de séance.

ADHÉSION ET APPROBATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE OUVERT EURE NORMANDIE NUMÉRIQUE

Monsieur le Maire rappelle que le syndicat mixte ouvert Eure Normandie Numérique créé en 2014 a en charge le déploiement du réseau numérique en haut et très haut débit. Il a pour cœur de métier le déploiement de la fibre sur le territoire eurois sur lequel les acteurs privés n'ont pas indiqué d'intention de déploiement.

Au regard du développement des procédures de dématérialisation et des usages numériques dans les collectivités, le syndicat ambitionne désormais d'accompagner les élus, les maires et leurs équipes dans les nouveaux usages du numérique.

Lors du comité syndical du 19 septembre 2022, Eure Normandie Numérique a acquis la compétence supplémentaire « services et outils numériques ». Le Syndicat Eure Normandie Numérique, désormais opérateur public de services numériques, se dédie également au développement de l'administration électronique et à la transformation numérique des collectivités territoriales et des établissements publics du département de l'Eure.

Le syndicat a pour but d'accompagner les organismes publics dans ces domaines, de mettre à leur disposition des moyens et des solutions techniques adaptés, d'assurer un niveau d'expertise propre à garantir la sécurité, la fiabilité et la pérennité des solutions mises en œuvre.

Le syndicat mixte pourra mettre en place différents services accessibles à tous ses adhérents dans le cadre de l'activité générale du syndicat définie par ses statuts. Il est chargé, notamment, de mener toute réflexion utile à la mise à disposition d'outils et d'usages numériques dans les collectivités et les établissements publics adhérents. A cet égard, il exerce une veille juridique et technologique afin d'identifier les outils et les usages les plus pertinents. Il réalise les études nécessaires au déploiement des solutions mutualisées. Il mène des actions d'information et de formation permettant aux élus des structures adhérentes, et à leurs collaborateurs, de comprendre et maîtriser les solutions mises en œuvre.

Le syndicat favorise l'accès aux services et usages numériques à l'ensemble de ses membres en mettant à disposition des outils mutualisés, notamment la mise en place d'une plateforme d'administration électronique permettant entre autres la télétransmission des actes au contrôle de légalité, les échanges numérisés entre les collectivités et les établissements publics avec les trésoreries, la mise en œuvre de la signature numérique via un parapheur électronique, la dématérialisation des marchés publics, et autres.

Afin de tester et sécuriser la mise en production de la plateforme d'administration, d'en fiabiliser les montées de version et en vue de l'enrichir de nouveaux services, le syndicat a mis en place un groupe de structures publiques locales dites « pilotes ».

Le syndicat peut également être coordonnateur de groupements de commandes publiques se rattachant à son objet, dans tous les domaines ci-dessus évoqués, ou correspondant à des besoins communs au syndicat et à ses membres, notamment en matière de fourniture de certificat de signature électronique, et autres.

Le syndicat mixte peut également intervenir pour le compte de ses membres ou, de façon accessoire, pour le compte de tiers non membres, notamment sous forme de réalisation d'études, de prestations de services, de missions d'assistance ou de mise à disposition des solutions proposées

par le syndicat, dans le respect de la législation applicable, dès lors que ces interventions portent sur un objet se rattachant aux missions statutaires du syndicat mixte.

Cet établissement public permet :

- D'accompagner la modernisation numérique des structures publiques locales.
- D'éviter toute fracture numérique entre les collectivités du département et d'avancer d'un même pas pour mettre à profit les possibilités du numérique.
- De garantir une gestion plus performante, une sécurisation des systèmes d'information, une plus grande célérité dans les échanges et une relation plus efficace avec les citoyens.
- De réaliser des économies d'échelle et de mutualiser les solutions, les études et l'expertise nécessaires à la conduite de ce type de projets innovants.

L'adhésion au syndicat, à la compétence « Services et outils numériques », permet ainsi d'accéder gratuitement :

- A un centre de ressource qui mettra à disposition des informations concernant les aides au financement de projets numériques, les innovations technologiques, etc. Des séances de sensibilisation et de formations seront proposées aux adhérents, et la mise en réseaux des acteurs locaux (secrétaires de mairie, DSI & chefs de projets, élus) sera mise en œuvre.
- A la plateforme e-administration comprenant différents services tels qu'un parapheur électronique, un tiers de télétransmission, un accès à la plateforme de marchés publics, un outil de gestion des convocations, un outil de transfert des fichiers et de la visio-conférence.
- De bénéficier d'achat mutualisé par le biais de groupement de commandes que le syndicat pourrait proposer.
- D'accompagner ses membres en conseils sur des projets numériques.
- D'autres services pourraient être agrégés par la suite.

Le coût de l'adhésion est défini par le comité syndical. A noter que l'adhésion au syndicat mixte au titre de l'année 2023 sera gratuite.

Conformément aux dispositions du Chapitre II – Article 5 des statuts, la composition du comité syndical, initialement composé du Département de l'Eure, de la Région Normandie et des EPCI de l'Eure, a été étendue aux communes et aux syndicats depuis le 19/09/2022, et prévoit que :

5.1.2.2 Collège des représentants des communes

Chaque membre élit un représentant. L'ensemble des représentants ainsi élus constitue un collège qui élit à son tour, et en son sein, au scrutin de liste majoritaire plurinominal 7 délégués titulaires et 7 délégués suppléants.

Ainsi, le représentant désigné sera appelé dans un second temps à participer à l'appel à candidature aux élections du collège des représentants des communes.

Le nombre de voix attribué à chacun de ces délégués, variant de 1 à 6 voix, est fixé par délibération.

Compte tenu de l'intérêt pour la commune d'adhérer au syndicat mixte ouvert Eure Normandie Numérique au titre de la compétence « services et outils numériques », le Maire vous invite à adopter les statuts joints à la présente délibération, et d'adhérer ainsi à la structure.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres :

- **Décide d'adhérer au syndicat mixte ouvert Eure Normandie Numérique – compétence « services et outils numériques ».**
- **Adopte les statuts du Syndicat Mixte Ouvert Eure Normandie Numérique**
- **S'engage à verser la participation au Syndicat Mixte Ouvert Eure Normandie Numérique telle que fixée par délibération du Syndicat Mixte (0.10 €/habitant en 2024)**
- **Dit que, le cas échéant, les crédits afférents sont inscrits au budget,**
- **Désigne comme représentant, sous réserve de l'acceptation par le Comité Syndical de l'adhésion de la commune :**
M. Gilles GREAUME, 4^{ème} adjoint au maire.
- **Autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.**

ÉTUDE SURVEILLÉE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une demande a été faite pour l'ajout de deux séances supplémentaires par semaine d'étude surveillée au vu du nombre croissant d'inscriptions à cette prestation.

Ces séances pourraient être organisées de la manière suivante : une séance supplémentaire le mardi et une séance supplémentaire le vendredi.

A ce jour, la répartition se fait de la manière suivante :

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
Nbre de séances	5	4	5	3
Nbre d'inscrits	60	48	60	30
Nbre d'enfants/séance	12	12	12	10 (reste 6 places)

Il y aurait donc 17 séances hebdomadaires pour l'année 2023-2024.

M. le Maire présente la synthèse des coûts de l'étude surveillée pour l'année 2022-2023.

M. le Maire expose qu'en raison de l'augmentation des charges supportées par la commune, notamment le taux horaire pour la rémunération des enseignants, il est proposé de fixer le coût de la séance d'étude surveillée à 2.70€ à compter du 1^{er} janvier 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres :

- **décide d'ajouter deux séances d'étude surveillée pour l'année scolaire 2023-2024 : une séance le mardi et une séance le vendredi (comprises dans le tableau ci-dessus) ;**
- **fixe le nombre d'élèves maximum à 12 enfants / séance ;**
- **fixe le coût de la séance d'étude surveillée à 2.70€ à compter du 1^{er} janvier 2024.**

LOTISSEMENT DURAME

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une des cinq parcelles (parcelle cadastrée AB 652) restantes sur le lotissement Duramé pourrait être réservée pour du stationnement (création d'un parking). Valeur de 47 000 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, décide de conserver la parcelle cadastrée AB 652 afin de réaliser un parking.

INFORMATIONS

Proposition de défilé par les Jeunes Agriculteurs le 23/12/2023 : la commune a été contactée en août par le Président des Jeunes Agriculteurs du Roumois. Ce dernier propose d'organiser un défilé de tracteurs décorés le soir du 23 décembre 2023 à Routot. Le conseil municipal est favorable à ce projet. Il reste à définir les aspects techniques (arrêtés à prendre, circuits à effectuer, horaires à définir, etc.).

Présentation du guide du tri et de la réduction des déchets 2023 : la distribution du guide fourni par la CCPAVR est en cours auprès des habitants.

Compte-rendu d'entretien avec le représentant de La Poste (24/08/2023) : M. le Maire a rencontré le représentant de La Poste le 24 août dernier afin de discuter de la réorganisation des services postaux. La Poste sera ouverte de la façon suivante à compter du 07 novembre 2023 :

MARDI	09h15 – 12h00	14h00 – 17h30
MERCREDI, JEUDI, VENDREDI	09h15 – 12h00	
SAMEDI	09h00 – 12h00	

Le bilan fait toutefois ressortir une baisse de 22% de la fréquentation.

Communication du recensement des projets de travaux avec le SIEGE27 : M. le Maire présente un bilan des projets réalisés, payés et ceux à venir.

Compétence scolaire : M. le Maire présente la synthèse de la CCPAVR pour la conférence des maires du 28/08/2023 concernant l'évolution de la compétence scolaire. Une délibération du Conseil Communautaire, en date du 26 juin 2023, laisse la liberté aux communes qui le souhaiteraient de « retrouver le plein exercice de la compétence scolaire ». Routot fait partie de ses dernières.

Résidence senior : Des visites vont être organisées afin de voir ce qui se fait dans d'autres communes.

Néologis (projet Maison Leconte) : Un projet sera présenté en décembre.

Association Jean du Plessis (projet crèche) : Un rendez-vous avec la CCPAVR et la CAF va être organisé.

Compte-rendu commission Marché Végét'Halle (31/08/2023) :

Le marché Végét'Halle se déroulera le 21 octobre 2023, de 9h à 18h.

Au programme : marché d'artisans et producteurs locaux, motoculture, foire aux plantes, exposition de voitures anciennes et sportives, spectacle Cornebidouille à la salle des fêtes (entrée libre et gratuite, nombre de places limitées – 2 représentations prévues), jeux en bois à la Médiathèque, etc.

La remise des prix pour le fleurissement se fera le même jour.

Compte-rendu commission MAPA (29/08/2023) :

M. Gréaume rapporte les propos de la Commission MAPA et informe que les trois entreprises les mieux-disantes vont participer à la négociation.

Association du Jumelage (Wangen / Routot) : Le jumelage Wangen/Routot a fêté ses 30 ans en 2022. A cette occasion, la nouvelle maire de Wangen a offert à Routot un panneau. Il sera installé sur le terre-plein central avenue du Général de Gaulle, devant la Pharmacie. Mme la Maire de Wangen assistera à la Foire Fleurie 2024.

DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS

M. le Maire rappelle au conseil municipal qu'au vu de la délibération n°2020-14 en date du 23 mai 2020, le conseil municipal a attribué un certain nombre de délégations à M. le Maire.

De ce fait, aucun point relatif à l'une de ces délégations ne pourra être délibéré en conseil municipal. En effet, en déléguant ces compétences à M. le Maire, le conseil municipal se dessaisit de ces compétences. Une délibération pour un point qui dépendrait des délégations données à M. le Maire serait donc illégale.

Toutefois, M. le Maire se doit de rendre compte au conseil municipal des décisions prises :

D2023-01 - Virement de crédit n°1 :

Un virement de crédit pour un montant de 10 000€ du compte 6588 au compte 673 a été fait pour l'annulation du titre n°16 de la POSTE IMMO de 2022.

D2023-02 - DM n°2 :

Un virement de crédit pour un montant de 4 600 € pour l'achat d'un poêle à bois pour le logement sis au 54 avenue du Général de Gaulle a été fait. Les mouvements sont les suivants :

COMPTE	OPERATION	MONTANTS
2158	Hors opération	+ 4 600 €
2151	62	- 2 000 €
2152	62	- 2 600 €

D2023-03 - Commande publique – marché de travaux – construction d'un restaurant scolaire - entreprises retenues en phase de négociations en MAPA :

Il est décidé :

- De négocier avec les 3 entreprises dont les offres sont économiquement les plus avantageuses dans chaque lot ;
- De négocier par voie orale avec les entreprises suivantes :

LOTS	ENTREPRISES		
	1 – Gros oeuvre	ECBO	BOUQUET
7 – Revêtement de sol	GAMM	BONNAUD	DELOBETTE
9 – Plomberie, chauffage, ventilation	DEVILOISE DE CHAUFFAGE	ELAIRGIE	DELTAKLIMA
12 – VRD	MARIETTE TP	SPIE	/
10 - Electricité	OISSELEC	AVENEL	TEAM RESEAUX

- De négocier par voie écrite avec les entreprises suivantes :

LOTS	ENTREPRISES		
2 – Charpente	ROCHER	BOMATEC	CUILLER
3 – Couverture, étanchéité	ENC	BCR	CIME
4 – Habillage de façade	MAHO BAT	ISOTHERMIK	LG ISOLATION
5 – Menuiseries EXT - Met	BURAY	SGM	MONGRENIER
6 – Menuiseries INT	MGD	BTH	MENUISERIE DEVILOISE
8 – Peinture	DDS PEINTURE	LEDUN	MORIN
11 – Equipement de cuisine	GFROID	LANEF	CF-CONCEPT

D2023-04 - DM n°3 :

Un virement de crédit pour un montant de 5 000 € pour la réalisation des amortissements 2023. Les mouvements sont les suivants :

Section	Sens	Compte	Opération	Montants
FONCTIONNEMENT	Dépense	658		- 5 000 €
	Dépense	681 – 042		+ 5 000 €
INVESTISSEMENT	Recette	1641	79	- 5 000 €
	Recette	2804182 - 040		+ 5 000 €

QUESTIONS DIVERSES

M. Gilles GREAUME informe que la salle de motricité de l'école a été refaite (peinture des murs, plafond, éclairage) et que les panneaux acoustiques seront installés en fin d'année.

M. le Maire indique que M. Mathieu BARON organise une animation sportive sur le terrain multisport. Les deux dernières ont regroupé une trentaine de personnes.

Mme Corinne DUMONT-OUINE signale un problème rue de la Croix de l'Orme. Des fils téléphoniques sont sur la route. Aucune intervention n'a eu lieu pour le moment. M. le Maire a indiqué qu'il avait contacté le service concerné et que tout devrait être remis en ordre rapidement.

Elle précise que des repères ont été tracés sur la route rue de l'Orme.

Elle demande également si la circulation s'est bien passée au niveau de l'école lors de la rentrée scolaire. M. Gilles GREAUME et M. le Maire indiquent l'arrêté pris pour fluidifier la circulation le matin a été reconduit et que tout s'est très bien passé.

Mme Florence DE MENECH affirme que la rentrée scolaire s'est bien passée. Elle remercie les équipes techniques pour leur travail cet été au sein du groupe scolaire (espaces verts et entretien des locaux). Mme Millerand, directrice de l'école, se joint également à elle pour les remercier.

M. le Maire indique qu'une lettre va être envoyée aux habitants de la commune afin d'informer que les propriétaires de chiens étaient responsables de leurs aboiements et de leurs déjections sur la voie publique.

M. Régis DELAMARE demande ce qui s'est passé au niveau des vitres de la Maison du Lin. M. le Maire répond qu'il s'agit de vandalisme.

M. Gilles GREAUME fait un point au sujet de l'installation d'une nouvelle structure de jeux pour l'école. Plusieurs appels ont été effectués pendant juillet et août, ainsi qu'un mail, sans aucune réponse de la part de l'entreprise. Un courrier recommandé avec accusé de réception a été envoyé le 17 août 2023 et une réponse a été faite par mail le 29 août 2023 avec un nouveau calendrier de travaux. Un nouvel échange doit avoir lieu pour définir l'engagement de l'entreprise pour finaliser le projet.

M. GREAUME indique également que le projet du « mini-stade » est bloqué au niveau de la CCPAVR.

M. Eric DEZELLUS demande où en est le dossier pour l'entretien du terrain de sport. M. GREAUME lui répond que la CC Roumois Seine a effectué tous les tests et que toutes les autorisations ont été données pour son utilisation. Concernant l'entretien de la piste d'athlétisme, le Conseil Départemental est sur le sujet.

Mme Claudine NOUVELLE avertit les membres du conseil que :

- la **Commission Finances** aura lieu le **05 octobre 2023 à 20h30** ;
- la **Commission Urbanisme** aura lieu le **19 septembre 2023 à 18h30**.

M. Gilles GREAUME signale que le marquage au sol des places de parking a débuté fin juillet. Certaines remarques indiquant que les places PMR n'étaient pas aux normes ont été évoquées. Ces remarques ne sont pas fondées.

M. Frédéric BARON demande où en est l'interdiction de stationner les 7.5t, rue des Myosotis. M. le Maire répond que l'arrêté a été pris et que les dégradations doivent être constatées.

M. Baron indique également un problème de roncier qui provient d'une parcelle et déborde sur la haie d'une administrée demeurant rue des Libérateurs.

M. Gilles GREAUME informe que

- l'enrobé de finition du lotissement DURAME sera fini dans les semaines à venir ;
- les travaux de la STEP avancent et avec cela les travaux de réfection et de remise à niveau des tampons d'assainissement rue du Roumois, rue du Collège et rue de la Station.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour la séance est levée à 23h00.

Les signatures

Marie-Jean DOUYERE

Florence DE MENECH

Yann LOLLIER

Claudine NOUVELLE

Gilles Gréaume

Catherine AUZERAI-
MUTA

Régis DELAMARE

Frédéric BARON

Marc DALIGAUX

Corinne DUMONT-
OUINE

Patrick BOURGEOIS

Christophe MENAGER

Isabelle BREHIER

Clotilde MOMOT

Eric DEZELLUS